



CTM du 27 septembre 2017

Déclaration sur les recteurs de région académique

Le projet de décret présenté à l'avis de ce comité technique ministériel bouscule les équilibres trouvés pour répondre aux conséquences de la réforme territoriale de 2015.

La FSU s'est vigoureusement opposée aux fusions d'académies alors envisagées pour faire correspondre la carte de l'organisation déconcentrée de notre ministère à celle des régions. S'il fallait en effet assurer la coordination politique entre les académies d'une même région et l'unicité de la parole de l'éducation nationale face à leurs nouvelles réalités, il est apparu que cela nécessite de préserver la relation de proximité avec les réseaux d'établissements que représente le niveau académique. Le rapport de l'IGAENR d'avril 2015 a clairement établi que plus « plus de 90 % de l'activité des services rectoraux est consacré à des missions ne relevant pas ou très indirectement des compétences régionales : animation pédagogique, gestion des ressources humaines, organisation des examens et concours, gestion financière... »

Le ministère s'apprête aujourd'hui à autoriser la nomination d'un recteur de région académique comme recteur d'académie sur deux académies (Rouen et Caen), tout en proposant un texte qui va bien au-delà et crée de fait un niveau hiérarchique supplémentaire puisque le recteur de région académique devient potentiellement dépositaire des compétences des recteurs d'académie. Pour la FSU, cela ouvre la porte à des fusions d'académie qui pourraient être décidées au gré de motifs bien éloignés du souci d'amélioration de l'organisation déconcentrée de l'éducation nationale. Au-delà des « économies d'échelle » qui pourraient être escomptées à court terme, les promoteurs de ces fusions plaident de fait pour une régionalisation plus avancée du système éducatif. La FSU le refuse car pour elle, il s'agit d'une compétence régaliennne de l'Etat qui doit s'exercer dans l'intérêt général. Enfin, Ces fusions conduiraient à celles de bien des services ce qui aboutirait à de nouvelles dégradations des conditions de travail et de la qualité de la réalisation de leurs missions et du service public.

Pour la FSU, l'organisation déconcentrée instaurée par le décret du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques permet de répondre aux enjeux, notamment concernant les enjeux de coordination et d'unification de la parole de l'Etat face aux Régions ou de contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement supérieur. Mais la FSU avait aussi souligné que certaines dispositions ouvraient des possibilités de fusions de services académiques au-delà de ces objectifs. Le projet de texte soumis à l'avis du CTMEN bouscule

cet équilibre, et aggrave les risques de fusions d'académie à terme. La FSU y est résolument opposée.

La FSU demande qu'un bilan de la mise en œuvre des régions académiques soit établi. Elle demande également que les évolutions des instances consultatives au niveau territorial (évolution des CAEN en CRAEN par exemple) soient rapidement envisagées pour permettre la tenue du débat démocratique qu'exige la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation.